

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 14

Objet : Subvention
UFOLEP

Date de convocation :

11 juillet 2024

Date d'affichage :

11 juillet 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 18 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Absents : M. Joseph BOU-ZEID, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer la subvention 2024 suivante :

UFOLEP	2 000 €
--------	---------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention de 2 000 euros à l'UFOLEP
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748,
- **DIT** que le versement de la subvention interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL



La Secrétaire

Anne BENAICHE

Anne Benaiche